

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_064

Séance du lundi 20 septembre 2021

Membres en exercice : 19	Date de la convocation: 17/09/2021
Présents : 15	<i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
Votants: 15	
Pour : 15	
Contre : 0	
Secrétaire de séance: Daniel MOLINES	Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES
	Représentés:
	Excusés: Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Christelle FOLCHER, Guillaume HARVOIS
	Absents:

Objet: Ouverture de poste et modification du volume horaire et ou de la nature de deux autres postes - DE_2021_064

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :
le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08 septembre 2016;
Considérant que les besoins du service nécessitent la mise à jour de ce tableau, notamment par :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif;
- la modification d'un des postes de remplaçant pour le transformer en mi-temps annualisé (17,5/35ème)
- la modification du second poste d'ATSEM pour en faire un 80 % (28/35ème)
- la modification du dernier poste d'adjoint technique ouvert pour pouvoir y embaucher un **Parcours Emploi Compétences** à temps complet.

Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2021
048-200057594-20210920-DE_2021_064-DE

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif,

X que cet emploi soit ouvert à temps complet.

X A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C, l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Agent d'accueil et service à la population.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

La modification de l'emploi permanent d'ATSEM, initialement à 70 % pour le passer à 80%.

La modification d'un des postes d'adjoint technique de 1ère classe pour assurer des fonctions de remplacement pour en faire un 50 %.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à raison de 35 heures hebdomadaires.

- de modifier l'emploi permanent d'ATSEM, initialement à 70 % pour le passer à 80%.

- de modifier l'un des postes (actuellement vacant) d'adjoint technique de 1ère classe pour assurer des fonctions de remplacement pour en faire un 50 %.

X - d'approuver le nouveau tableau des effectifs comme joint à la présente délibération,

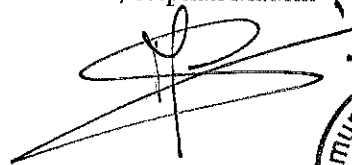
- de charger monsieur le Maire de recruter les agents affectés à ces postes.

- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

La présente délibération prendra effet à compter du 1er octobre 2021 pour le nouveau recrutement et de manière rétroactive au 1er septembre 2021 pour les postes dont la charge horaire a été modifiée.

RF Préfecture de Mande
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/09/2021 048-200057594-20210920-DE_2021_064-DE

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/09/2021 048-200057594-20210920-DE_2021_064-DE

COLLECTIVITE : COMMUNE DU PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE										TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/06/2020			
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo du poste en %	Durée hebdo du poste en	Mission pour information	Poste vacant depuis le	Poste occupé			Agent			
							Statut	Temps de travail en %	Temps complet, partiel ou non complet				
FILIERE ADMINISTRATIVE													
DE_2019_031	Attaché territorial	A	100	35	Secrétaire Générale		titulaire	80	TP				
DE_2015_037	Rédacteur Ppal de 1ère classe	B	100	35	Service à la Population		titulaire	100	TC				
DE_2016_029	Adjoint administratif principal de 2ème classe	B	100	35	Secrétaire Comptable		Stagiaire	80	TNC				
DE_2020_039	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	40	14	Secrétariat		titulaire	40	TNC				
DE_2021_063	Adjoint administratif de 2ème classe	C	100	35	Service à la Population		Stagiaire	100	TC				
FILIERE TECHNIQUE (service technique)													
DE_2016_100	Adjoint technique de 2nd classe	C	100	35	Agent technique polyvalent		en dispo	100	TC				
DE_2016_061	Adjoint technique de 2nd classe	C	100	35	Agent technique polyvalent		titulaire	100	TC				
DE_2016_079	Adjoint technique de 2nd classe	C	80	28	Agent technique polyvalent		titulaire	80	TNC				
DE_2020_072	Adjoint technique de 2nd classe	C	100	35	Agent technique polyvalent		Contractuel	100	TC				
DE_2020_072	Adjoint technique de 2nd classe	C	100	35	Agent technique polyvalent		Contractuel	100	TC				
DE_2020_104	Adjoint technique de 2nd classe	C	100	35	Agent technique polyvalent		Contractuel	100	TC				
DE_2021_063	Adjoint technique de 2nd classe	C	100	35	Agent technique polyvalent		PEC	100	TC				
FILIERE TECHNIQUE (école, culture et entretien de bâtiments)													
DE_2020_043	Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	100	35	Cuisine, Entretien de bâtiment et surveillance des enfants		titulaire	90	TNC				
DE_2016_100	Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	100	35	Cuisinière		titulaire	80	TNC				
DE_2016_100	ATSEM	C	100	35	ATSEM		titulaire	100	TC				
DE_2016_100	Adjoint technique de 2nd classe	C	100	35	Entretien de bâtiment et surveillance des enfants		CDI	100	TC				
DE_2016_100	Adjoint technique de 1ère classe	C	100	35	Entretien de bâtiment et surveillance des enfants		CDI	100	TC				
DE_2021_063	Adjoint technique de 1ère classe	C	80	28	Entretien de bâtiment et surveillance des enfants		CDD	80	TNC				
DE_2016_100	Adjoint Administratif de 1ère classe	C	100	35	Bibliothécaire		CDI	70	TNC				
DE_2021_063	Adjoint technique de 1ère classe	C	100	35	Remplacement : Entretien de bâtiment et surveillance des enfants		CDD	50	TNC				
DE_2016_100	Adjoint technique de 2nd classe	C	100	35	Remplacement : Entretien de bâtiment et surveillance des enfants		CDD	variable					
DE_2016_100	Adjoint technique de 1ère classe	C	100	35	Remplacement : Entretien de bâtiment et surveillance des enfants	01/01/2020	CDD	variable					
FILIERE TECHNIQUE (Tourisme et entretien de bâtiments)													
DE_2020_043	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	40	14	Accueil de tourisme et entretien des infrastructures		titulaire	40	TNC				
DE_2016_077	Adjoint technique de 2nd classe	C	100	35	Accueil de tourisme et entretien des infrastructures	01/09/2021	saisonnier	variable					
DE_2016_077	Adjoint technique de 2nd classe	C	100	35	Accueil de tourisme et entretien des infrastructures	01/09/2021	saisonnier	variable					

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/09/2021 048-200057594-20210920-DE_2021_064-DE